

# La Fondation du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne



organise

## Un Concours « Jeunes Plumes »

**Avec ses partenaires**



### Règlement :

- 1) Ce concours littéraire est co-organisé par :

**La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne  
et le Groupe Pyrénées Presse, éditeur des journaux : La République des Pyrénées et l'Eclair  
des Pyrénées, 6 - 8 rue Despourens - 64000 PAU.**

avec le soutien de :

*L'association Presse Purée*, editrice du journal *Factotum* :  
2 rue des Dames de Saint-Maur 64000 PAU

- 2) Le Concours Jeunes Plumes, dont la participation est gratuite, est ouvert aux amateurs âgés de **15 à 30 ans**, originaires ou domiciliés dans **le Gers, les Pyrénées-Atlantiques ou les Hautes-Pyrénées**.
- 3) Le principe de ce concours ouvert aux jeunes auteurs est de susciter des textes courts s'apparentant à l'art de la **Nouvelle** qui est un genre narratif singulier lequel pourrait être comparé dans la domaine du cinéma au court métrage.  
En tant que telle, l'écriture de nouvelles demande une grande précision et un savoir d'écriture qui permet de juger les talents. Un critique littéraire la définit ainsi : « Elle se bâtit à partir de sa fin. Très fréquemment cette fin est surprenante, et c'est pour amener cette surprise finale que se trouve organisé ce qui précède. »  
Néanmoins, le concours n'exclut pas d'autres formes de récits courts comme le conte ou les différentes formes de récits brefs mais sera attentif à l'intention littéraire et au style tout autant qu'au contenu. Seront écartés les textes qui ne manifesteraient pas une telle ambition.

Les textes doivent comporter un titre, être dactylographiés, et être limités à 4 nouvelles de 5 pages maximum chacune.

Aucun thème n'est imposé. Les textes sont rédigés uniquement en langue française (format Word ou compatible - police Arial - corps 12) et fournis sur CD rom accompagnés d'un tirage papier. Les textes doivent être présentés avec une orthographe correcte. Chaque page est signée, numérotée et marquée d'un pseudonyme qui sera rattaché sur la fiche d'inscription jointe.

- 3) Les inscriptions et les manuscrits sont à adresser par voie postale du **1er Janvier au 15 juin** de chaque année à l'adresse suivante :

**Fondation Crédit Agricole Pyrénées Gascogne**  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne  
121 chemin Devèzes  
64121 SERRES CASTET

L'envoi comportera en outre une photocopie de la carte d'identité, une photo d'identité numérique, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (Annexe 2).

- 4) Seuls des textes **originaux et non publiés** sont admis. Les auteurs auto-édités sont également les bienvenus mais il leur sera demandé de présenter des œuvres inédites.  
L'auteur prend les précautions nécessaires pour protéger ses œuvres (dépôt légal, société d'auteur, etc...) contre les risques éventuels de pillage par un tiers. Il dégage les organisateurs du Concours et les membres du jury de toute responsabilité et renonce à tout recours à leur encontre.
- 5) Chaque envoi, comprenant une ou plusieurs œuvres, sera accompagné de la fiche d'inscription dûment complétée (Annexe 1).  
Pour protéger la confidentialité, l'auteur devra reporter un pseudonyme sur chaque page de son œuvre. Les manuscrits ne seront pas renvoyés. Les auteurs souhaitant les récupérer devront se rendre au siège de la fondation à l'adresse ci-dessous (après rendez-vous préalable).
- 6) Le jury, composé de **personnalités, d'éditeurs et d'auteurs**, présidé par Monsieur PHILIPPE, Directeur Général du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, se réunira en octobre pour distinguer les meilleurs textes. Les membres du jury, les membres des Conseils d'Administration des structures pré-citées, ainsi que les membres de leurs familles, ne pourront participer au Concours.  
Le jury, seul, jugera de la qualité littéraire des œuvres présentées et se réserve le droit de ne récompenser aucune œuvre s'il estime que la qualité des textes est insuffisante.
- 7) Chaque lauréat sera prévenu par courrier à l'issue de la sélection.
- 8) Le **premier prix sera doté d'un chèque de 1.500 € de la Fondation Crédit Agricole**  
L'ensemble des œuvres primées sera publié dans un recueil financé par la **FONDATION CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE**.  
Celle-ci se réserve le droit de publier les œuvres de son choix sur son site Internet ([www.fondation-capg.com](http://www.fondation-capg.com)), les lauréats acceptant que leur photo puisse être publiée sur ce site.

Aucune de ces publications ne pourra faire l'objet d'un paiement quelconque au titre des droits d'auteurs ou autres.

Tout acte de candidature au Concours Jeunes Plumes, manifesté par l'envoi de textes accompagnés de la fiche d'inscription ci-jointe (Annexe 1), vaut acceptation expresse du présent Règlement.

Les auteurs primés conservent par ailleurs tous leurs droits sur les œuvres présentées et peuvent donc les re-utiliser, les céder et les publier à leur guise.

Les nouveaux lauréats ne pourront participer aux concours des années suivantes.

- 9) Le groupe **Pyrénées Presse** assurera la promotion du concours dans les journaux qu'il édite et rendra compte des temps forts du concours
- 10) Les décisions du jury sont sans appel concernant les résultats du concours.  
**Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement.**  
Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors-concours.

**RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :**  
**Fondation Crédit Agricole Pyrénées Gascogne**  
121, chemin Devèzes  
64121 SERRES-CASTET  
- Tél : 05 59 12 77 60  
Email : [fond-entr-ca@voilà.fr](mailto:fond-entr-ca@voilà.fr)



**ANNEXE 1**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**CONCOURS JEUNES PLUMES 2008**

NOM : .....PRENOM.....

ADRESSE : .....

.....

.....

TEL FIXE : .....TEL PORTABLE : .....

EMAIL : .....

VOTRE PSEUDONYME : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

.....

.....

**PIECES A FOURNIR avant le 15 juin 2008 :**

- PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITE
- TEXTES SUR PAPIER
- TEXTES WORD SUR CD OU DISQUETTE EN POLICE ARIAL CORPS 12
- UNE PHOTO NUMERIQUE
- UNE BIOGRAPHIE LITTERAIRE

**FONDATION CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE**

**121, chemin Devèzes**

**64121 SERRES-CASTET**

**Tél : 05 59 12 77 60**

**Email : fond-entr-ca@voilà .fr**

**ANNEXE 2.**

**AUTORISATION PARENTALE**

**Je soussigné(e) Madame, Monsieur :** .....

**Domicilié(e) :** .....

**autorise :** .....

**à présenter ses créations au concours JEUNES PLUMES de la  
FONDATION CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE**

**A :** ..... **le :** .....

**Signature**